EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7e séance du mardi 3 novembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2026/49 de la Municipalité, du 9 juillet 2026 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire au préavis 2025/34 « Travaux de rénovation et réhabilitation des parcs et domaines » de CHF 345'000.- pour la réalisation des projets mentionnés sous le point 2 ;
2. de valider l'adaptation de la liste des projets initialement prévus dans le crédit-cadre annuel 2026 comme suit : - suppression du projet « Toiture Chalet-de-la-Ville et étable » pour CHF 280'000.- ; - insertion du projet « Construction du hangar au Chalet-de-la-Ville » pour CHF 475'000.- ; - insertion du projet « Rénovation de façades et toitures dans les domaines agricoles » pour CHF 150'000.- ;
3. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 31.331 ;
4. de faire figurer sous la rubrique n° 31.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi trois novembre deux mille vingt-six.

La présidente

CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire